

ORIENTATION GÉNÉRALE ET REVENDICATIVE

VIII^e CONGRÈS

2 AU 6 JUIN 2025
NOUAN LE FUZELIER

SOMMAIRE

POUR UN SYNDICALISME ÉCOLOGISTE	5
EXTERNALISATION ET PRÉCARISATION DANS LA CULTURE	13

**POUR UN
SYNDICALISME
ÉCOLOGISTE**

La question de l'écologie est politique et collective, et n'est pas liée à de « petits pas » individuels. La transformation écologique doit être l'œuvre des travailleuses et des travailleurs sous peine de se voir imposer une transition dite écologique capitaliste anti-sociale. Nous devons collectivement sur nos lieux de travail et de vie lutter contre les responsables des désastres en cours (crise climatique, pollutions, chute de la biodiversité, etc.).

L'écologie est un pilier de notre engagement syndical au même titre que la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, le féminisme et

les combats antiracistes. C'est une préoccupation qui doit être à la base de notre engagement dans les luttes et nos collectifs de travail, à travers la construction de revendicatifs spécifiques dans nos champs d'activité et la mise en place des formations à destination de nos adhérentes.

Plus généralement, nous nous battons pour transformer nos modes de production et de consommation, pour vivre dans une société égalitaire, dans un environnement sain. C'est pourquoi notre écologie lutte contre le capitalisme, le sexisme, le racisme et tous les rapports de domination.

L'ÉCOLOGIE SUR NOS LIEUX DE TRAVAIL ET DANS NOS MÉTIERS

Problème bâtiminaire et climat

La question des bâtiments est l'un des enjeux majeurs dans l'adaptation aux changements climatiques. Ceux-ci peuvent être vétustes car anciens ou mal construits. La question de l'isolation thermique est primordiale pour les conditions de travail des personnels, l'accueil du public, pour remplir les missions de conservation et participer à la réduction de consommation liée au chauffage ou à la climatisation des espaces de travail et d'accueil du public. Il faut un grand plan d'isolation

thermique des bâtiments culturels publics mis en œuvre rapidement et que des mesures similaires soient imposées pour les bâtiments culturels privés.

SUD Culture Solidaires revendique que les normes INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) soient inscrites dans le Code du travail pour protéger les travailleuses en relation avec les tâches à effectuer, les optima climatiques et s'adaptent à l'évolution du climat. Les futurs bâtiments doivent être pensés en conséquence autant d'un point de vue des conditions de travail des salariées que de l'accueil du public.

En cas d'événements climatiques extrêmes, si nos bâtiments culturels publics sont correctement équipés et/ou rénovés pour y faire face, ils

doivent pouvoir être mis à disposition pour accueillir la population. Face au dérèglement climatique, il est nécessaire que les risques qui en découlent soient inscrits dans le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et intégrés dans les plans d'actions.

Déplacements

Un bilan carbone doit être fait par les structures employeuses pour cibler les améliorations à apporter. Les déplacements liés au travail pèsent sur le bilan carbone de nos activités. Ceux-ci s'avèrent plus que problématiques quand il s'agit de se déplacer en avion à l'autre bout de la planète comme le font certaines cadres d'institutions culturelles. Un travail doit être mené pour limiter ces déplacements souvent liés à de la représentation, pour les réduire notamment en utilisant les visioconférences et privilégier l'utilisation du train quand cela est possible.

Afin de prévenir le deux poids deux mesures qui pèserait sur des petites structures, il est également important de réorienter le contrôle des démarches écoresponsables en fonction des moyens et des capacités financières des structures employeuses.

Pour inciter à l'utilisation des transports en commun ou le passage à la mobilité douce, nous demandons le développement des réseaux, et nous revendiquons la gratuité des transports collectifs ou le remboursement total des abonnements de transports. Nous

revendiquons aussi une augmentation du forfait mobilité durable accompagnée d'aides techniques et matérielles à la réparation et à l'entretien de son vélo.

L'élargissement du parc de logements sociaux réservés par nos employeuses à proximité des lieux de travail autant que possible est aussi nécessaire pour limiter l'éloignement géographique et donc la distance quotidienne parcourue par les salariées pouvant prétendre à ces logements.

Dans nos métiers, sont utilisés des produits plus ou moins toxiques (produits nettoyants, peintures, solvants, matériaux de construction, etc.). Les matériaux utilisés doivent toujours être le moins nocif possible pour la santé et l'environnement et nous demandons périodiquement des bilans et inventaires à nos employeuses par le biais des instances représentatives du personnel, en inscrivant le risque chimique dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels présent dans chaque structure employeuse et y ayant recours.

Recyclage et pilon

Dans tous les domaines de la culture, le recours à l'achat de matériaux doit se faire seulement si nécessaire et, le cas échéant, ce choix doit se porter sur des matériaux durables et responsables (non nocifs, issus du recyclage et recyclables). À ce titre, il est nécessaire que la conception et la réalisation des décors, des supports d'expositions (temporaires comme

permanentes) intègrent des matériaux recyclables et dont la fabrication est respectueuse de l'environnement. En outre, il faut également envisager qu'ils puissent être réutilisés, afin de réduire les déchets, les coûts de production et de préserver les ressources.

En bibliothèque se pose aussi la question des ouvrages désherbés en raison d'un manque de place, d'une obsolescence de leurs contenus ou de dégradations physiques importantes. Les partenariats avec des associations ou d'autres bibliothèques sont essentiels afin de donner une seconde vie à ces documents. S'ils sont en trop mauvais état ou que leurs contenus périmés empêchent tout don, une filière de recyclage locale doit être garantie.

Focus sur l'édition

Dans le monde de l'édition nous assistons à un phénomène de concentration des structures accompagnée d'une forte tendance à vouloir inonder le marché donc à participer à une surproduction éditoriale fort peu écologique au vu des taux de rotations importants et des grands volumes d'ouvrages envoyés au pilon. De la même manière, de nombreux supports publicitaires de livres (PLV) en carton ou en plastique sont fabriqués pour une seule opération commerciale et détruits ensuite. De plus, certains livres sont imprimés et façonnés hors de France, parfois jusqu'en Chine, la provenance du papier, la qualité des encres et des vernis laisse encore à désirer et le conditionnement est une source de

consommation de matière importante. Le transport par bateau est également des plus polluants.

Nous revendiquons une révision de ce système de production éditoriale pour éviter le gâchis et défendons la biodiversité des structures éditoriales. Les ouvrages publiés peuvent et doivent être imprimés localement sur du papier certifié avec des droits sociaux et des normes environnementales fortes. Cela suppose des imprimeries proches géographiquement et la mise en place d'une vraie gestion durable de la filière bois. Une réflexion sur le taux de rotation en librairie et le système des offices doit être menée.

Achats écologiques et sociaux

Pour garantir des achats socialement et écologiquement responsables, nous nous battons afin que nos structures employeuses se dotent de chartes contraignantes. Il y a une responsabilité sociale et environnementale à garantir lors de chaque marché souscrit.

Cela est criant dans le cas de la restauration collective. La provenance des denrées servies doit être locale autant que possible et au maximum issue de l'agriculture biologique. Cela devrait permettre en plus de limiter l'impact des transports et les risques sur notre santé, de soutenir une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement et qui garantisse des revenus justes et donc suffisants aux producteurs et productrices, ainsi que les droits des salariées agricoles.

Partenariats de la culture

Nos institutions culturelles permettent à certaines multinationales ou certains États de redorer leur image en utilisant le vernis culturel, notamment par le biais du mécénat et du parrainage (art washing). Nous revendiquons une culture de service public, financée par la collectivité, et non une culture asservie par les entreprises capitalistes écocides.

Toute location de nos espaces doit être faite en ayant une obligation sociale et environnementale dans le cadre de leur activité.

Des façades d'établissements culturels, notamment lors des travaux de restauration, servent trop souvent de support à de la publicité. Cette pratique est présente car le service public, en raison des désengagements financiers de l'État et des collectivités locales, est de plus en plus dépendant de financements privés, et pousse à la surconsommation. Dans une perspective écologique de sobriété choisie, nous nous opposons à cette instrumentalisation des bâtiments publics.

De façon générale, nous nous opposons à la publicité, production nuisible, inutile et polluante, vectrice de surconsommation.

Vernis culturel pour artificialiser les sols

S'il est nécessaire de créer de nouveaux établissements culturels et sites de stockages, cela doit se faire sans

artificialisation des espaces agricoles et naturels, en respectant des normes écologiques fortes, pour les bâtiments comme pour leurs alentours et en prenant en compte la question des déplacements.

PRENDRE EN COMPTE L'IMPACT CLIMATIQUE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Les grands événements culturels, tels que les festivals internationaux de musique, de cinéma, engendrent beaucoup de déplacements pour s'y rendre. Les spectateur·ices peuvent venir de très loin pour y assister et cela participe à l'amplification d'un trafic aérien climaticide.

Par leur gigantisme, ces manifestations génèrent directement de nombreuses nuisances environnementales telles que l'augmentation de pollutions ou de déchets. De plus, les conditions de travail sont souvent rudes avec une grande charge de travail sur des temps courts et une grande précarité ainsi que du travail dissimulé.

Nous dénonçons également la vampirisation des subventions allouées. Celle-ci va à l'encontre d'une politique culturelle qui doit favoriser la pluralité, la diversité et l'écologie. Préservons la biodiversité culturelle !

LE NUMÉRIQUE N'EST PAS ÉCOLOGIQUE

Le numérique se pare des habits de la dématérialisation pour se dire écologique. Si l'on analyse matériellement son cycle de vie, de la production jusqu'à la gestion de ses déchets en passant par les besoins énergétiques nécessaires à son fonctionnement, la facture écologique est lourde. Prenons deux exemples : les métaux et les données. Il faut beaucoup de métaux rares pour produire les outils numériques et cela engendre une recrudescence d'activités minières génératrices de nuisances environnementales et sociales. Il faut également prendre en compte les besoins énergétiques pour conserver et diffuser une masse de données en constante augmentation. Les datacentres sont de fait très énergivores et les géants de la tech parlent même de rouvrir des centrales pour garantir leur approvisionnement en électricité, essentielle pour le refroidissement des serveurs notamment. Les besoins énergétiques et la diffusion en masse de données entraînent des tensions géopolitiques au niveau international.

Les fameuses GAFAM (Google Amazon Facebook Apple Microsoft) sont les moteurs de cette fuite en avant en exploitant nos données personnelles à des fins publicitaires et mercantiles.

Le développement de l'Intelligence Artificielle renforce cette débauche

d'utilisation de matière première et d'énergie, car il nécessite d'autant plus de datacentres et de puissance de calcul pour le traitement des données. L'Intelligence Artificielle menace beaucoup de métiers de la culture (auteurices, illustrateurices, traducteurices, catalogueuseuses, etc.). La question de son développement doit être envisagée comme un problème collectif, afin d'éviter une fuite en avant technologique toujours plus dangereuse pour l'environnement, et une dépossession des travailleuseuses de leurs outils de travail. Dans la mesure où l'usage de l'IA est de plus en plus développé, voire encouragé dans le monde du travail, il semble indispensable aujourd'hui de former sur ces usages et plus particulièrement sur ses conséquences écologiques auprès des travailleuseuses (consommation de l'eau) et qu'il soit totalement intégré dans les bilans carbone réalisés par les entreprises privées / établissements publics.

Les choix techniques s'imposent actuellement de force aux salariées et nous devrions avoir notre mot à dire là-dessus. Leurs impacts sociaux et écologiques doivent être débattus. Au niveau informatique, nous pouvons limiter les dégâts en s'attaquant à l'obsolescence matérielle, en développant l'usage du logiciel libre, moins contraignant en termes de nécessité de changement de matériel, adaptable aux besoins et respectueux de notre vie privée. Il faut également aller vers des

politiques de reconditionnement en vue de réutilisations des parcs informatiques. Ces nouveaux choix techniques doivent être corrélés avec la formation continue des travailleuses auxquelles on impose une grande adaptabilité.

Pour agir sur ces questions, l'Union syndicale Solidaires mène des travaux sur le numérique, l'IA et a créé une commission « Technologie, travail et société » dans laquelle nous nous investissons.

POUR DES RECONVERSIONS SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES

Nous revendiquons la reconversion des industries nocives telles que celles des secteurs du nucléaire, de l'armement ou encore des pesticides. Nous souhaitons un reclassement sans pertes de salaire, ni de droits sociaux des travailleuses et travailleurs des branches concernées au plus près de leurs lieux de vie.

Cette volonté de bifurcation écologique dans nos modes de production se traduit par une participation avec Solidaires à l'Alliance écologique et sociale qui regroupe des syndicats et associations écologistes. Solidaires de son côté organise chaque année des rencontres sur les reconversions écologiques et sociales où nous sommes présentes.

PARTICIPER AUX LUTTES TERRITORIALES CONTRE LES PROJETS NUISIBLES

Ces luttes sur des zones menacées questionnent notre rapport à la terre, au travail, à la propriété privée, et remettent donc en cause le productivisme, l'extractivisme et la logique de profit. L'utilité sociale et écologique de nos activités est pour une fois débattue car une réelle transformation écologique passe par la lutte de toutes pour avoir la maîtrise collective de nos choix productifs.

Ces zones à défendre, ce sont nos espaces naturels locaux en particulier mais également la Terre en général dans le cas du combat contre le nucléaire civil et militaire ou pour enrayer la crise climatique. La lutte contre le dérèglement climatique doit se mener maintenant et le nucléaire ne saurait être une solution, du fait notamment des dangers qu'il représente : cancers pour les travailleurs et travailleuses, en particulier pour celles et ceux de la sous-traitance qui sont surexposées sans suivi, risque d'accident majeur pour la population et la nature, problème insoluble de la gestion des déchets radioactifs, exploitations des ouvrières participant à l'extraction des minerais...

Afin d'engager une réelle transformation écologique et sociale, nous soutenons et appelons donc à renforcer les luttes contre le nucléaire, contre les grands projets

inutiles et nuisibles (méga-bassines, autoroutes, mines de lithium), pour la justice climatique, au niveau national et international. Pour cela, nous pouvons continuer à amplifier les mobilisations en cours en diffusant des informations (tracts, projection-débat...) sur celles-ci, en interne et auprès des salariées, et en aidant à leur organisation matérielle et en y participant. SUD Culture Solidaires est d'ailleurs investi dans la commission écologie de l'Union syndicale Solidaires et invite d'autres camarades à s'y investir, voire créer une commission ou groupe de travail écologie au sein de notre syndicat afin de réfléchir aux liens écologie-secteur de la culture.

l'impérialisme et la colonisation, soutient que ces enjeux ne doivent pas être traités séparément de la lutte écologique.

Notre syndicat soutient les luttes écologistes internationales, s'y implique, les relaie, par solidarité avec les peuples du monde entier, pour une planète habitable et durable pour toutes et tous.

UN ENJEU INTERNATIONAL

Le changement climatique va toucher les différentes régions du globe de manière inégale, et les prévisions du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) montre que les populations des pays du Sud global (les pays caractérisés par un Indice du Développement Humain et un Produit Intérieur Brut par habitant faible, majoritairement situés dans la partie sud des continents émergés) vont être en première ligne face à des événements brutaux et imprévisibles.

SUD Culture Solidaires rappelle que tout processus colonial est de fait anti-écologique et nuit aux écosystèmes sociaux et environnementaux. S'y opposant fermement, SUD Culture Solidaires, qui dénoncera toujours

**EXTERNALISATION
ET
PRÉCARISATION
DANS LA CULTURE**

L'externalisation consiste à confier une fonction de l'entreprise à un prestataire externe. Elle participe au processus de précarisation par la mise en concurrence délibérée entre les travailleuses aux statuts plus protecteurs et les travailleuses précaires. L'externalisation comme la précarisation isolent les travailleuses, et réduisent également leurs possibilités de se rassembler et de lutter. L'externalisation permet donc de créer les travailleuses précaires.

Nos outils syndicaux doivent permettre de protéger toutes les travailleuses quel que soit leur statut, et créer des espaces de lutte pour nous rassembler et lutter ensemble.

L'EXTERNALISATION : PROCESSUS DESTRUCTEUR DES EMPLOIS ET DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEUSES

Que recouvre l'externalisation ?

Depuis une trentaine d'années, l'État n'a eu de cesse de trouver les moyens de réduire le nombre d'agent·es publiques et de salariées. Nous pouvons relever deux étapes essentielles : en 2001, la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) a instauré un plafond d'emploi aux établissements publics, puis, en 2007, la révision générale des politiques publiques a imposé le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. La conséquence a été un recours massif à la sous-traitance, afin de contourner les plafonds d'emploi, concentrer les moyens des institutions sur les missions dites « essentielles »

(gestion, fonctionnement), confier au privé certaines missions jusqu'alors assurées en interne, notamment les nouvelles missions liées au numérique et toutes celles pour lesquelles il n'existe pas de corps de fonctionnaire, pour réduire les coûts de gestion.

Les missions concernées sont variées : prestations de ménage, accueil et sécurité, services informatiques, médiation culturelle, création de contenus culturels et numériques, etc.

La sous-traitance apparaît comme un désengagement de l'État favorisant le développement d'activités lucratives pour des patrons, qui se servent de leur salariées comme variable d'ajustement pour leurs profits, dans des conditions de travail indignes.

L'externalisation comme facteur de souffrance au travail

- › Le *new public management* : l'externalisation des missions de service public est un symptôme du « new public management », qui prétend rendre plus efficace la gestion publique. Elle a pour conséquence de réduire le nombre des agent·es et de salariées, en même temps qu'on observe une inflation de postes en charge de missions d'analyse de l'efficacité de l'action des agent·es et des salariées. Ces dernières se retrouvent ainsi confrontées à une supervision renforcée et une évaluation continue de leurs activités quand dans le même temps une part croissante de leurs missions se voit confiée à la sous-traitance.
- › Souffrance au travail : ceci est source de souffrance au travail pour les agent·es et les salariées, les consignes et ordres étant de plus en plus déconnectés des réalités et la gestion arbitraire. L'accumulation de prestataires en charge de missions, les un·es à côté des autres, rend la communication entre agent·es et salariées, et salariées prestataires extrêmement complexe. La segmentation des fonctions et le flou entretenu quant aux responsabilités de chacune, rendent les travailleuses responsables de tout. Les salariées prestataires ne peuvent jamais en référer à des supérieures directes qui, éloignées du terrain, ignorent,

voire interdisent de remonter les problèmes sur place. Cela a pour conséquence un sentiment de qualité empêchée, voire de souffrance éthique pour les travailleuses concernées, qui n'ont pas les moyens de remplir correctement leurs missions. Il faut encore ajouter les risques psycho-sociaux liés à la présence de prestataires au statut et salaire inférieur (CDDU – Contrat à Durée Déterminée d'Usage, voire auto-entrepreneuses), aux côtés d'agent·es publiques fonctionnaires ou CDI (Contrat à Durée Indéterminée), ce qui constitue une mise en concurrence des travailleuses entre elles. Ceci participe d'un délitement des collectifs de travail. Face à ce constat partagé aussi bien par les agent·es publiques que par les salariées du secteur privé, une coordination et une action convergente doivent être entreprises, à l'instar du travail initié lors de l'Assemblée Générale des adhérentes de SUD Culture Solidaires de novembre 2023, qui a permis de relier les problématiques communes et d'aboutir à une action juridique.

- › Une méthode performative : cette désorganisation est cyniquement utilisée par les directions qui, par l'incohérence du travail générée rendent les conditions d'emploi tellement difficiles que les agent·es publiques jettent l'éponge, s'en vont, laissant la place vacante pour des nouveaux prestataires. Comme exemple, nous pouvons citer la résignation des conférencier·es

de la Rmn-GP (Réunion des musées nationaux Grand Palais), à l'annonce de la fin de la convention entre le Louvre et leur établissement, suite à cinq années de harcèlement du Musée, fondé sur la dégradation des conditions de travail et des pressions constantes.

Le « new public management » accumule aussi des réorganisations du travail occasionnant la dégradation du service au public, une perte de sens des missions et du contenu du travail, et augmentant la souffrance au travail de l'ensemble des personnels.

Cette désorganisation est cyniquement utilisée par les directions qui rendent sciemment le travail incohérent et les conditions d'emploi difficiles pour utiliser cet argument afin de justifier l'externalisation des missions.

UN RECOURS ABUSIF À L'EXTERNALISATION

Des interprétations fallacieuses de la loi

Les musées nationaux offrent un exemple intéressant d'externalisation que l'on peut considérer comme abusive, au regard de la loi. En effet, la loi Musée de 2002 définit les quatre missions fondamentales des musées : conserver / restaurer, rendre les collections accessibles, éducation et démocratisation culturelle, recherche et diffusion des savoirs. Les EPA (Établissement Public à caractère

Administratif), dans le but de réduire leurs obligations de gestion et de sortir certains emplois de leurs effectifs, ont commencé par externaliser les missions de ménage, puis de sécurité. Depuis les années 2010, une offensive sans précédent s'exerce contre les missions de médiation, assurée par la Réunion des musées nationaux – Grand Palais (Rmn-GP), données de plus en plus à des agences privées, suite à ouverture de marchés publics et casse du statut de guide conférencier-ère. Nous retrouvons cette logique de segmentation des collectifs de travail dans les établissements et entreprises culturelles des secteurs publics et privés.

- › **Métiers de la médiation** : la situation de la Rmn-GP est parlante, quant à l'externalisation des missions de médiation humaine : anciennement en charge des visites-conférences pour tous les musées nationaux de manière exclusive, les ouvertures de marchés publics auprès d'agences privées se sont multipliées dans les années 2010. Dans le même temps, la Rmn-GP a laissé ses effectifs de conférencier-ères en CDI baisser de plus d'un tiers, abandonnant au privé des pans entiers de son activité. Discrédit construit par l'établissement lui-même, soumis au plafond d'emploi qui baisse lui-même chaque année. Une étape importante est franchie en 2024 : avec l'aval du Ministère de la Culture, la convention entre le Louvre et la Rmn-GP prend fin, représentant un précédent grave, mettant à mal le principe d'activité mutualisée de médiation auprès des musées

nationaux, assurée par la Rmn-GP.

- › Métiers de l'hygiène / nettoyage : travailleuses essentielles mais considérées comme peu qualifiées, souvent racisées et/ou d'origine étrangère, ces travailleuses sont soumises au pire de la précarité : horaires décalés et fractionnés, temps très partiels subis, harcèlements et violences, notamment sexistes et sexuelles, au travail.
- › Métiers de la sécurité et de la surveillance : les métiers de la sécurité sont particulièrement concernés par l'externalisation. Il n'est pas rare de voir plusieurs prestataires de sécurité employés au même endroit. Ces travailleuses, du fait de leur précarité, du turn-over important, sont très exposées aux risques physiques et psychiques (ex : risque plomb, chantier du Grand Palais, 2024)

L'argument économique ne tient pas

L'argument consistant à affirmer que le recours à la sous-traitance coûterait moins cher est faux. Le directeur de Marianne International, agence spécialisée dans l'accueil et la médiation intervenant dans des musées, reconnaît qu'il ne coûte pas moins cher de passer par les services de son agence que l'emploi d'agentes publiques. Autre exemple : en 2022, les dépenses de sous-traitance et d'externalisation du Centre des monuments nationaux s'élevaient à 7 325 241 euros – ce qui

n'inclut pas la Cité internationale de la langue française – soit trois millions de plus qu'en 2020.

Par ailleurs, à la BnF (Bibliothèque nationale de France) notamment, la sous-traitance a permis de faire appel à des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), qui emploient des personnes en situation de handicap qui, s'ils ont obtenu récemment le droit de grève et de se syndiquer, ne sont toujours pas considérées comme des salariées, donc ne sont pas couvertes par le Code du travail ni rémunérées au SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance). SUD Culture Solidaires dénonce l'utilisation des ESAT dans la sous-traitance et demande l'intégration des travailleurs et travailleuses handicapées dans les collectifs de travail.

Marchandage et prêt Illicite de main-d'oeuvre

La situation de ces lieux de culture révèle le recul immense des droits que subissent les travailleuses concernées : rappelons que le marchandage est devenu un délit au milieu du XIX^e siècle ! En octobre 2024, SUD Culture Solidaires et SUD PTT ont porté plainte auprès du procureur de la République pour « marchandage » et « prêt illicite de main-d'œuvre », en vue de faire reconnaître le recours abusif à la sous-traitance dans quatre musées (Louvre, Mucem, Palais de la Porte Dorée, Bourse de Commerce). Trois prestataires d'accueil et de médiation sont concernés (Marianne International, Pénélope, Musea). Le recours abusif se

fonde, entre autres, sur la confusion entretenue, auprès du public, entre agent·es titulaires et prestataires beaucoup plus précaires. Les prestataires reçoivent aussi des ordres directement de l'encadrement du musée, ce qui indique le caractère fallacieux du recours à la sous-traitance. Cette plainte vise non seulement à rétablir dans leurs droits les travailleuses précaires, mais aussi à rendre visible leur situation de plus en plus dégradée et inciter les travailleuses concernées à adhérer à notre syndicat.

Même lorsque le recours à des prestataires pour des missions permanentes par les établissements publics respecte le cadre légal, cela n'en demeure pas moins inacceptable et doit être combattu.

PRÉCARISATION DES MÉTIERS DE LA CULTURE

À SUD Culture Solidaires, nous rassemblons dans un seul syndicat des salariées du public, du privé et aux multiples statuts. Cette organisation est issue de choix forts faits lors de la fondation de SUD Culture Solidaires et correspondait déjà à la composition des secteurs dans lesquels nous intervenons. Si certains métiers – comme les métiers artistiques – sont de longue date des métiers précaires éloignés du système salarial, nous observons aujourd'hui une augmentation de la précarité. Ce sont de plus en plus de métiers, de secteurs et de statuts qui sont touchés.

Ainsi, depuis les textes de notre dernier Congrès, qui avertissait déjà d'une

précarisation du travail dans son ensemble, la situation a empiré. Il est aujourd'hui nécessaire d'évaluer où nous en sommes et de réfléchir à comment nous pouvons accentuer le travail de résistance à ce que nous pouvons aujourd'hui qualifier d'appauvrissement des travailleurs de la culture.

Le syndicat s'est saisi de ces questions de précarisation en créant un « Groupe de Travail Uberisation ». L'Assemblée Générale des adhérentes a abordé spécifiquement le sujet en 2023. L'ensemble des interventions et des contenus créés lors de cette Assemblée Générale permet de mesurer l'ampleur de la précarisation de notre secteur et de comprendre les rouages de cette précarisation. Un travail important a notamment été fait sur les diverses formes de contrats qui précarisent les travailleuses.

Ces dernières années, les coupes budgétaires et l'abaissement des effectifs se sont accompagnés de l'utilisation exponentielle de contrats courts et au temps partiel pour combler tant bien que mal les pertes de postes d'agentes titulaires et des salariées CDI. Ces contrats précaires, imposés par les établissements, montrent une gestion des emplois à court terme et leur volonté de disposer de personnels précaires pas ou moins en position de se défendre. Ainsi nous constatons l'explosion du recours aux contrats à temps incomplet, le plus souvent en CDD (Contrat à Durée Déterminée) dans la fonction publique, et aux contrats dits CDDU dans le privé.

Ces derniers sont précaires en raison de leur courte durée d'engagement, de leur temps de travail faible, de leurs mauvaises rémunérations mais aussi parce que ce sont des contrats sans prime de précarité, sans délai de carence, sans limite de nombre qui offre peu de perspectives professionnelles.

Nous mesurons aussi l'explosion du recours à la micro-entreprise. De nombreux travailleurs et travailleuses sont aujourd'hui contraintes de créer des statuts de micro-entrepreneuses pour pouvoir travailler alors même que les tâches qu'elles et ils effectuent n'ont pas de lien avec une démarche entrepreneuriale. Il s'agit le plus souvent de salariat déguisé. La micro-entreprise permet aussi de contourner certains régimes comme l'intermittence et certains statuts comme les artistes auteurs, la maison des artistes, l'artisanat... liés à notre secteur.

PENSER LA SOCIÉTÉ DANS SON ENSEMBLE

Métiers du numérique

L'usage du numérique est un facteur très important dans le développement des externalisations. Services d'info-gérance d'administration sur le modèle des Sociétés de Service et d'Ingénierie Informatique (SSI), qui se sont développées dans le privé, mais aussi dans les administrations publiques. Le numérique contribue à l'externalisation de missions de gestion et planification, de billetterie.

Les activités de réalité immersive sont une nouvelle proposition culturelle, qui ne nécessite plus que des opératrices techniques aux missions requérant peu de qualification, qui assurent leur fonctionnement. Tâches qui incombent assez naturellement à des salariées d'opérateurs privés.

L'assurance chômage

L'assurance chômage a été perpétuellement attaquée ces dernières années. L'État prend une place majeure dans les négociations annuelles de l'UNEDIC (Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce, qui est l'association chargée par délégation de service public de la gestion de l'assurance chômage en France, en coopération avec France Travail) en supprimant les cotisations chômages des salariées (depuis 2019). On passe de plus en plus d'une logique de solidarité à de la charité. L'accélération des réformes successives de l'assurance chômage réduit la durée d'indemnisation et exige de travailler plus longtemps pour être indemnisé ; on peut noter qu'à partir du 1^{er} avril 2025 une convention d'assurance chômage est entrée en vigueur, et fait perdre 5 à 6 jours d'assurance chômage par an, puisque l'allocation est versée en comptant 30 jours par mois (et non pas 31 jours, 1 mois sur 2). La lutte des travailleuses et de certains syndicats n'a pas suffi à empêcher la destruction en cours de l'assurance chômage. Ces attaques permettent à l'État et au patronat de créer une menace au

droit au chômage, de casser les filets de sécurité des travailleuses, pour tirer les salaires et les conditions de travail vers le bas.

Le revenu de solidarité active (RSA)

La réforme du RSA oblige toutes les privées d'emploi, toutes les personnes touchant le RSA et toutes les personnes touchant les AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) à être inscrites à France Travail, nouvel organisme qui gère les privées d'emploi. Les allocataires devront fournir la preuve de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires. La définition de ces activités est encore floue, elles peuvent relever du passage du permis de conduire, à la justification d'un engagement associatif. Depuis le 1^{er} janvier 2025 le dispositif sanctionné dit « Suspension-remobilisation » est entré en vigueur. Il permet à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de suspendre le versement du RSA aux allocataires qui n'ont pas réalisé ces heures d'activités. S'ils et elles honorent à nouveau leurs engagements, ils pourront récupérer leurs droits de manière rétroactive.

Coupes budgétaires et conséquences dans le milieu de la culture

Ces différentes mesures concernent directement les travailleuses précaires du monde de la culture, qui ont souvent besoin de ces dispositifs d'aides

pour pouvoir vivre dignement, entre leurs différents contrats de travail. Des collectifs de luttes se sont créés et ont permis d'ouvrir des perspectives, c'est notamment le cas des Artistes-auteures (avec le projet de continuité de revenus), ou par exemple des travailleuses des festivals de cinéma qui luttent à travers le collectif « Sous les écrans la dèche ». Ces dernières, qui travaillent à coup de CDD pour différentes structures se voient directement touchées par les diverses réformes de l'assurance chômage et revendiquent désormais leur entrée dans le régime de l'intermittence.

Par ailleurs, le cumul de ces attaques se superpose aux récentes coupes budgétaires que choisissent de faire les régions dans le budget de la culture. La région Pays de la Loire en est l'exemple criant, mais elle est l'arbre qui cache la forêt, d'autres lui emboîtent le pas. Ces réductions drastiques de budget viennent directement ébranler les structures artistiques et culturelles qui doivent réduire, voire arrêter, leurs activités. C'est tout le secteur du spectacle vivant, de la musique ou encore du cinéma qui est en danger. Derrière, ce sont les travailleuses précaires en période discontinue d'emplois qui seront les premières touchées, se voyant offrir moins d'opportunités de travail. Pour les intermittentes notamment, le renouvellement de leur statut risque de s'avérer de plus en plus compliqué.

Plus loin, ces coupes interrogent aussi le sens politique que l'on donne à un projet de société que l'on prive de

culture émancipatrice. Car la culture – avec toutes celles qui la font et la défendent – a un rôle politique majeur dans une société démocratique : c'est une riposte politique efficace dans la lutte contre l'envahissement des idées de l'extrême droite (en marche aux USA ou en Argentine où la culture a été mise à sac).

NOUS ORGANISER

Créer l'unité

Pour lutter contre cette précarisation, il est nécessaire de tenir compte du processus de casse du service public et des difficultés que rencontrent nos luttes. Il convient de créer une unité entre les travailleuses concernées par des statuts et contrats protecteurs (CDI et Fonctionnaires), celles concernées par des statuts et contrats précaires (intermittentes, artistes autrices, auto-entrepreneuses, CDD de droit public et privé), l'amélioration des conditions de travail des unes renforcera celles des autres. Notre syndicat doit, vis-à-vis des travailleuses qui ont choisi de ne pas avoir recours aux statuts de salariées, trouver aussi les moyens de leur permettre d'intégrer notre structure et d'y être représentatif.

Ubérisation / précarisation

La question des termes employés à l'intérieur de notre syndicat se pose, qui revient à orienter la question sur un groupe de travailleuses, et non pas sur l'ensemble. C'est bien notre classe

dans son ensemble qui est attaquée, et le patronat qui est responsable, pas les travailleuses par leurs choix limités face à la nouvelle réalité du monde du travail.

Notre syndicat a eu du mal, comme le champ syndical dans son ensemble, à prendre en compte cette nouvelle réalité du monde du travail. Cela concerne entre autres la problématique des adhérentes isolées, mais aussi l'organisation collective entre agentes des établissements donneurs d'ordre et ceux des sociétés prestataires. Face à cette réalité du monde du travail, notre syndicat doit tout mettre en œuvre malgré les blocages institutionnels pour que les adhérentes puissent s'organiser au sein de sections afin de lutter syndicalement et collectivement dans les meilleures conditions (sections de travailleuses en emploi discontinu par exemple, comme actuellement la section MICAM IDF – Métiers Intermittents de la Création, des Arts et de la Médiation en Île-de-France) de SUD Culture Solidaires.

Sécurité sociale de la culture : proposer une alternative

Si la sécurité sociale de la culture peut sembler à première vue éloignée de la question de l'extrême droite, ses fondements idéologiques ont toutefois le mérite de s'opposer radicalement à celle-ci, en remettant en cause son fondement : la propriété privée des moyens de production et la lutte de chacune contre chacune. SUD Culture Solidaires proposera

donc à ses adhérent·es les outils (formation, textes...) leur permettant de s'approprier les termes du débat, de confronter leurs idées et faire vivre le cas échéant ce concept dans nos collectifs.

SUD CULTURE SOLIDAIRES REVENDIQUE :

- › la fin du système de plafond d'emploi dans les établissements publics ;
- › que toute mission indispensable à la bonne marche des établissements publics, telle que définie par la loi, soit assurée par des agent·es en interne bénéficiant d'un statut protecteur ;
- › l'intégration des salarié·es prestataires au sein de la fonction publique et/ou des établissements et entreprises donneurs d'ordre ;
- › la suppression du micro-entrepreneuriat ;
- › la titularisation de toutes les vacataires et contractuel·les de la fonction publique qui le souhaitent sans conditions de nationalité ;
- › la suppression de la spécificité des CDDU hors régime de l'intermittence.

Ces revendications feront l'objet de campagnes spécifiques de lutte avec les concernées pour de meilleurs contrats et conditions de travail.

SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE, NOUS REVENDIQUONS :

- › l'abrogation des lois de destruction de l'assurance chômage et des mesures de contrôle des chômeur·es, ainsi que l'abrogation de la « réforme » du RSA ;
- › une sécurité sociale du chômage gérée par les travailleuse·s ;
- › une réforme de l'assurance chômage permettant l'indemnisation de 100 % des chômeur·es au moins au niveau du SMIC.

SUD CULTURE SOLIDAIRES PROPOSE :

Une réflexion sur la mise en place d'une sécurité sociale de la culture, dont les contours pourraient notamment aller vers :

- › un élargissement du régime de l'intermittence du spectacle à un ensemble de métiers qui nécessitent des temps de construction, réflexion, élaboration ;
- › la mise en place d'un régime de continuité des revenus des artistes-auteur·ices.

SUD Culture Solidaires revendique une augmentation et une meilleure répartition des subventions à la création et aux activités culturelles.



Solidaire

Unitaire

Démocratique

SUD Culture Solidaires

1 rue des Quatre-Fils
75003 PARIS

Tél : 01.40.15.82.68

contact@sud-culture.org

www.sud-culture.org